

# LA FIBRE CHEZ VOUS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 24 février 2023



## 1 037 NOUVEAUX FOYERS PEUVENT, OU VONT POUVOIR S'ABONNER À LA FIBRE PUBLIQUE EN CREUSE

L'éligibilité à la fibre optique s'étend en Creuse grâce au réseau public DORSAL.

645 nouvelles lignes optiques ont ouvert à la commercialisation en décembre et février

et

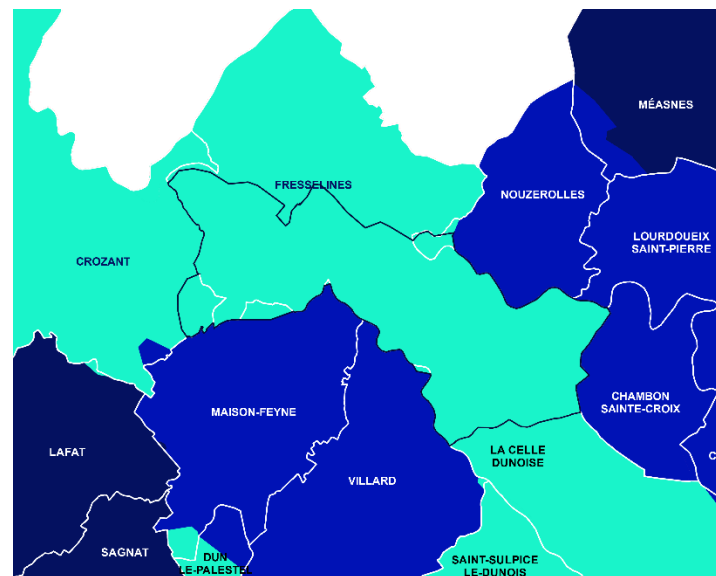
392 lignes optiques ouvriront à la commercialisation le jeudi 9 mars

Les habitants et entreprises concernés vont pouvoir s'abonner à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès internet partenaire du réseau public. Ce réseau public de fibre optique, construit par DORSAL, exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse et les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne.

## LES SECTEURS CONCERNÉS

Sur le territoire de la communauté de communes du **Pays Dunois**, une autre plaque\* a ouvert à la commercialisation le **30 décembre 2022** (elle ne figurait pas au communiqué de presse diffusé le 25 novembre 2022). Elle comprend **397 lignes au total**, autant de nouveaux foyers ou entreprises raccordables à la fibre, réparties sur les communes de :

- **Fresselines** : 386 lignes ;
- **Maison Feyne** : 5 lignes ;
- **Crozant** : 4 lignes ;
- **Chambon-Ste-Croix** : 1 ligne
- **Villard** : 1 ligne

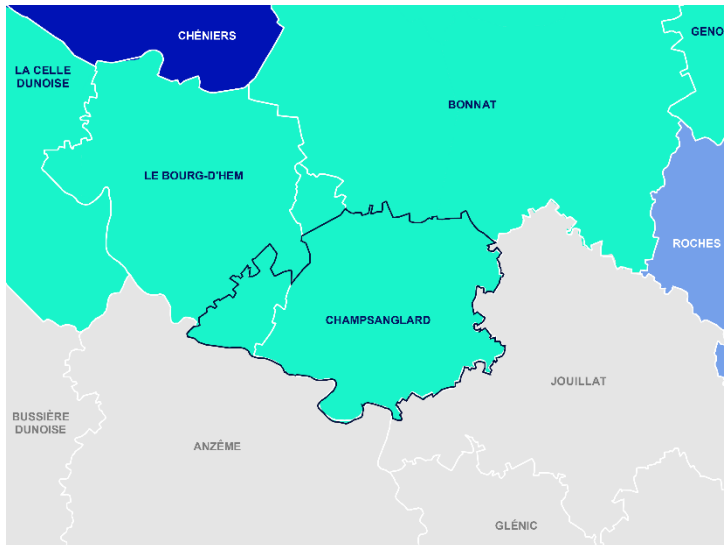


OUVERT

OUVERTURE LE 30 DÉCEMBRE 2022

2024

2025

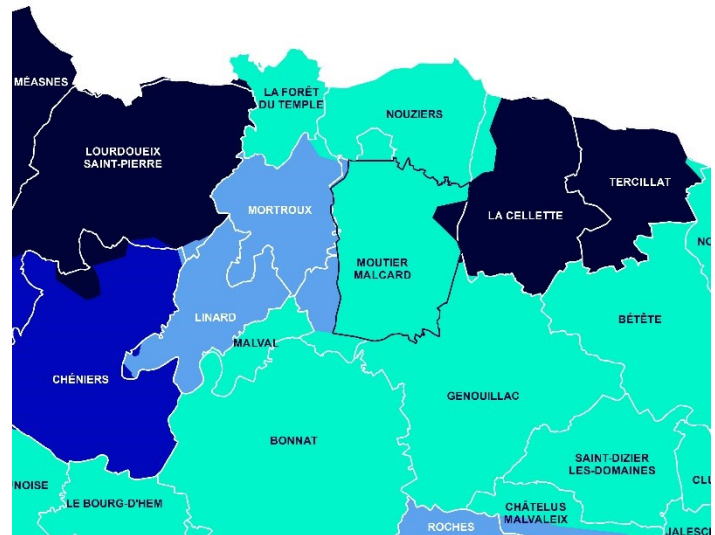


Sur le territoire des Communautés de communes **Porte de la Creuse en Marche**, une nouvelle plaque\* a ouvert à la commercialisation le **8 février 2023**. Elle comprend **248 lignes au total**, autant de nouveaux foyers ou entreprises raccordables à la fibre, réparties sur les communes de :

- **Champsanglard** : 232 lignes ;
- **Anzème** : 16 lignes ;



Sur le territoire de la communauté de communes **Portes de la Creuse en Marche**, une nouvelle plaque\* ouvrira à la commercialisation le **09 mars 2023**. Elle comprend **392 lignes toutes réparties sur la commune de Moutier-Malcard**



\* Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne seront pas déployées et commercialisées en même temps.

**En Creuse, 46 514 lignes optiques auront ainsi été livrées par DORSAL depuis le début du déploiement, autant de foyers ou locaux d'activités éligibles à la fibre !**

## LES AVANTAGES DE LA FIBRE

Avec la fibre, les débits sont bien plus performants que l'ADSL (jusqu'à 1 Gbit/s). De quoi accéder à une nouvelle dimension de partage de données et de sensations, grâce à une technologie 100% prête pour le futur

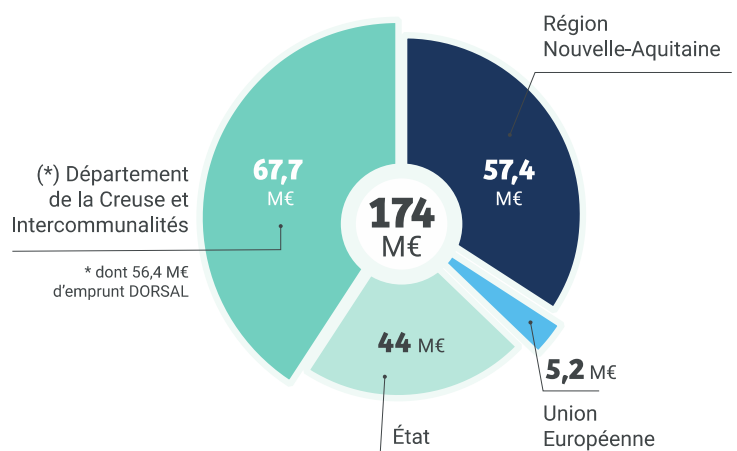
- Navigation Internet fluide
- TV HD / 3D sur 1 ou plusieurs postes
- Bouquet de chaînes
- Contrôle du direct
- Vidéo à la demande (VOD)
- Jeux en ligne
- Échanges de vidéo, photos...
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixe et mobile / différents pays
- Services publics en ligne

## UN INVESTISSEMENT PUBLIC DE 174 MILLIONS D'EUROS

Les chantiers s'échelonneront jusqu'en 2024 pour construire **79 000 lignes**.

Après la fin des travaux sur un secteur, 3 mois d'attente sont nécessaires avant que les habitants concernés ne puissent souscrire à une offre fibre. Le temps que les fournisseurs d'accès à Internet partenaires, installent leurs équipements sur le réseau public.

**Une arrivée de la fibre progressive, pour cet important chantier comparable à l'arrivée de l'électricité.**



## QUI FAIT QUOI ?



### LE MAÎTRE D'OUVRAGE, PROPRIÉTAIRE DU RÉSEAU

- Assure le montage financier, et détermine les calendriers de déploiement, avec ses collectivités membres
- Conçoit et construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, via ses entreprises travaux, puis le livre à NATHD.

### L'EXPLOITANT DU RÉSEAU (DÉLÉGATAIRE DE DORSAL)

- Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet
- Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL

### LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

- Proposent aux habitants des abonnements « fibre » d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers)
- Louent les infrastructures du réseau public pour fournir leurs offres

## LE RACCORDEMENT FINAL

Dès lors qu'un nouveau secteur est éligible, une communication informe les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre pour un raccordement réussi ! Dès maintenant, chacun peut tester son éligibilité en allant vers ce lien [www.nathd.fr/eligibilite](http://www.nathd.fr/eligibilite)

### COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité (liste des opérateurs partenaires sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)). Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.



La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



### RACCORDEMENT GRATUIT

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, **l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée**. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

Vidéo :

Découvrez toutes les étapes du raccordement  
à la fibre en scannant ce QrCode





